


1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Marine MTX - 1530, 1540
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Lubrifiant
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Nombre de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		
Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer une allergie cutanée.	
Conseil de prudence		
Prévention	Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se laver soigneusement après la manipulation.	
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.	
Stockage	Garder sous clef.	
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.	
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun à notre connaissance	
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun à notre connaissance	
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun à notre connaissance	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-70-7	60-100
Huiles lubrifiantes		74869-22-0	4
Distillats naphténiques légers (pétrole), traités à la terre		64742-45-6	1-5
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-52-5	1-5
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		64742-54-7	1-5
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités		64742-53-6	1-5
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	1-5
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant		64741-97-5	1-5
Distillats naphténiques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		64742-63-8	1-5
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		64742-65-0	1-5
Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant		64742-64-9	1-5
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant		64741-96-4	1-5
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant		64741-88-4	1-5
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant		64741-89-5	1-5
Distillats naphténiques lourds (pétrole), traités à la terre		64742-44-5	1-5
Lubricating Oils (petroleum), C>25, Solvent-extd., Deasphalted, Dewaxed, Hydrogéné		101316-69-2	1-5
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement		72623-86-0	1-5
Lubricating Oils (petroleum), C17-32, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné		101316-70-5	1-5
Lubricating Oils (petroleum), C20-35, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné		101316-71-6	1-5
Lubricating Oils (petroleum), C24-50, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné		101316-72-7	1-5
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based		72623-87-1	1-5
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity		72623-85-9	1-5
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées		64742-58-1	1-5
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic		64742-56-9	1-5
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées		64742-57-0	1-5
Residual Oils (petroleum), Hydrotreated Solvent Dewaxed		90669-74-2	1-5
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant		64741-95-3	1-5

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant		64742-62-7	1-5
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant		64742-01-4	1-5
Phénol , (tetrapropenyl) Derivs., Calcium Salts		132752-19-3	0.4
Acide benzènesulfonique , Methyl-, Mono-c20-24-branched Alkyl Derivs., Calcium Salts.		722503-68-6	0.3

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition ** L'huile de base peut être un mélange des numéros CAS susmentionnés

4. Premiers soins

Inhalation	S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
Produits dangereux résultant de la combustion	Pas disponible

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque.

Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver les mains après avoir manipulé.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle**Limites d'exposition****Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	MPT	0.2 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphténiques légers (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-45-6)	MPT	0.2 mg/m3	Brouillard.
Lubricating Oils (petroleum), C17-32, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-70-5)	MPT	0.2 mg/m3	Brouillard.
Lubricating Oils (petroleum), C20-35, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-71-6)	MPT	0.2 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-44-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity (CAS 72623-85-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant (CAS 64741-95-3)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Lubricating Oils (petroleum), C>25, Solvent-extd., Deasphalted, Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-69-2)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Lubricating Oils (petroleum), C24-50, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-72-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole, solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
		2000 mg/m3 500 ppm	
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	PEL	5 mg/m3 2000 mg/m3 500 ppm	Brouillard.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	PEL	5 mg/m3 2000 mg/m3 500 ppm	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	PEL	5 mg/m3 2000 mg/m3 500 ppm	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	PEL	5 mg/m3 2000 mg/m3 500 ppm	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-44-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity (CAS 72623-85-9)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant (CAS 64741-95-3)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Lubricating Oils (petroleum), C>25, Solvent-extd., Deasphalted, Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-69-2)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Lubricating Oils (petroleum), C24-50, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-72-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
	plafond	1800 mg/m3	
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
	plafond	1800 mg/m3	
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	plafond	1800 mg/m3	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
	plafond	1800 mg/m3	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	plafond	1800 mg/m3	
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations sur l'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Ambrée à Brune
Odeur	Légère odeur de pétrole
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	> 260 °C (> 500 °F)
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	0.89 - 0.9
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	201.0 - 219.0 °C (393.8 - 426.2 °F) Pensky-Martens vase clos
Vitesse d'évaporation	< 0.1 (AcBu = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	> 1
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Négligeable
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	109.4 - 138.9 cSt @ 40°C
Autres informations	
Pourc. de mat. volatiles	Négligeable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Possibilité de réactions dangereuses	aucun en utilisation appropriée
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Éviter les températures supérieures au point d'éclair.
Matières incompatibles	Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau Contact avec les yeux.
---------------------------	--

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
------------	--------	----------------------

Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)

Aigu

Dermique

DL50	lapin	> 2000 mg/kg
------	-------	--------------

Inhalation

CL50	rat	2.2 mg/l/4h
------	-----	-------------

Orale

DL50	rat	> 5000 mg/kg
------	-----	--------------

Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)

Aigu

Dermique

DL50	lapin	2000 mg/kg
------	-------	------------

Inhalation

CL50	rat	2.2 mg/l/4h
------	-----	-------------

Orale

DL50	rat	5000 mg/kg
------	-----	------------

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)

Aigu

Dermique

DL50	lapin	> 5000 mg/kg
------	-------	--------------

Inhalation

CL50	rat	> 5 mg/l/4h
------	-----	-------------

Orale

DL50	rat	> 5000 mg/kg
------	-----	--------------

Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)

Aigu

Dermique

DL50	lapin	> 5000 mg/kg
------	-------	--------------

Inhalation

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Orale

DL50	rat	> 5000 mg/kg
------	-----	--------------

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Aigu

Dermique

DL50	lapin	> 2000 mg/kg
------	-------	--------------

Inhalation

CL50	rat	2.2 mg/l/4h
------	-----	-------------

Orale

DL50	rat	> 5000 mg/kg
------	-----	--------------

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 5 mg/l/4h 4000 mg/m ³ , 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg 30000 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	>= 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	>= 5000 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	rat	5000 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	>= 2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	5000 mg/kg
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	rat	2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	2.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	5000 mg/kg
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 5.2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 5.2 mg/L, 4 heures, poussières/brouillard
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 4480 mg/kg
	rat	> 2000 mg/kg
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 2000 mg/kg
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	rat	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 2180 mg/m3, 4 heures 2 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant (CAS 64741-95-3)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	rat	15000 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Phénol , (tetrapropenyl) Derivs., Calcium Salts (CAS 132752-19-3)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50		Pas disponible
<i>Orale</i>		
DL50		Pas disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)		Irritant
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)		A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)		A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)		A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)		A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats naphténiques légers (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-45-6)		A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)		A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-44-5)		A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)		A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity (CAS 72623-85-9)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant (CAS 64741-95-3)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C>25, Solvent-extd., Deasphalted, Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-69-2)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C17-32, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-70-5)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C20-35, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-71-6)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C24-50, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-72-7)	A2 Probablement cancérigène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérigénicité

ÉTHYLÈNE GLYCOL , aérosol uniquement (CAS 107-21-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 101316-69-2)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 101316-70-5)	Probablement cancérigène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 101316-71-6)	Probablement cancérigène pour l'homme.

Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 101316-72-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64741-88-4)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64741-89-5)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64741-95-3)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64741-96-4)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64741-97-5)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-01-4)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-44-5)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-45-6)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-52-5)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-53-6)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-54-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-55-8)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-56-9)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-57-0)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-58-1)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-62-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-64-9)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-65-0)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 64742-70-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 72623-85-9)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 72623-86-0)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 72623-87-1)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 74869-22-0)	Probablement cancérogène pour l'homme.

HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 64742-70-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 72623-85-9)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 72623-86-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 72623-87-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 74869-22-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	Volume 33, Supplement 7, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-45-6)	Volume 33, Supplement 7, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C17-32, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-70-5)	Volume 33, Supplement 7, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C20-35, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-71-6)	Volume 33, Supplement 7, Volume 100F 1 Cancérogène pour l'homme.

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques légers (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-45-6)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), traités à la terre (CAS 64742-44-5)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	Carcinogène connu chez l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity (CAS 72623-85-9)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-58-1)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), désasphaltées au solvant (CAS 64741-95-3)	Carcinogène connu chez l'homme.

Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)	Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)	Carcinogène connu chez l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C>25, Solvent-extd., Deasphalted, Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-69-2)	Carcinogène connu chez l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C17-32, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-70-5)	Carcinogène connu chez l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C20-35, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-71-6)	Carcinogène connu chez l'homme.
Lubricating Oils (petroleum), C24-50, Solvent-extd., Dewaxed, Hydrogéné (CAS 101316-72-7)	Carcinogène connu chez l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Tératogénicité	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas disponible.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants		Espèce	Résultats d'épreuves
Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Huiles lubrifiantes (CAS 74869-22-0)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement (CAS 72623-86-0)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based (CAS 72623-87-1)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Huiles lubrifiantes , Pétrole , C20-50, hydrotreated neutral oil-based, high-viscosity (CAS 72623-85-9)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)			
Crustacés	CE50	Daphnie	1000 mg/L, 48 heures

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS 64742-01-4)		
Crustacés	CE50 Daphnie	1000 mg/L, 48 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.	
Potentiel bioaccumulatif	Pas de données disponibles.	
Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.	
Mobilité générale	Pas disponible.	
Autres effets adverses	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.	

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
Ministère des Transports des États Unis. (DOT)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).
Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée	
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)	Inscrit.
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)	
Non inscrit.	
Gaz à effet de serre	
Non inscrit.	
Règlements sur les précurseurs	
Non réglementé.	
whmis2015 Exemptions	Sans objet
Réglementations Fédérales des États-Unis	Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)	
Non réglementé.	
CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):	
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)	Inscrit.
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
Non inscrit.	

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Oui
Risque différé - Oui
Risque d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)
Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9) Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9) Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6) Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5) Inscrit.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) Inscrit.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4) Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5) Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4) Inscrit.
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1) Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9) Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9) Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6) Inscrit.
Distillats naphténiques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5) Inscrit.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) Inscrit.
Distillats naphténiques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4) Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5) Inscrit.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0) Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant Inscrit.
(CAS 64741-88-4)
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1) Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage Inscrit.
catalytique (CAS 64742-70-7)
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS Inscrit.
64742-57-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic Inscrit.
(CAS 64742-56-9)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au Inscrit.
solvant (CAS 64742-64-9)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.
64742-53-6)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au Inscrit.
solvant (CAS 64741-97-5)
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), déparaffinés au Inscrit.
solvant (CAS 64742-63-8)
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.
64742-52-5)
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au Inscrit.
solvant (CAS 64741-96-4)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.
64742-55-8)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant Inscrit.
(CAS 64741-89-5)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au Inscrit.
solvant (CAS 64742-65-0)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS Inscrit.
64742-54-7)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant Inscrit.
(CAS 64741-88-4)
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1) Inscrit.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage Inscrit.
catalytique (CAS 64742-70-7)
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (CAS Inscrit.
64742-58-1)
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant Inscrit.
(CAS 64742-62-7)
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS Inscrit.
64742-57-0)
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (CAS Inscrit.
64742-01-4)

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-96-4)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-65-0)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-88-4)
Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Distillats de pétrole , solvant dewaxed light paraffinic (CAS 64742-56-9)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (CAS 64742-64-9)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-97-5)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant (CAS 64741-89-5)

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées (CAS 64742-57-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Éthane-1,2-diol (CAS 107-21-1)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction. Éthane-1,2-diol

État des stocks

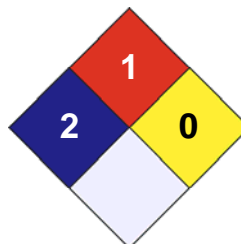
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

08-Juillet-2016

Version n°

01

Date en vigueur

08-Juillet-2016

Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.